

Le mini journal du Lac



Édition d'avril 2017

Joyeuses Pâques

LES ABRIS D'HIVER POUR AUTOMOBILE ET CLÔTURES À NEIGE

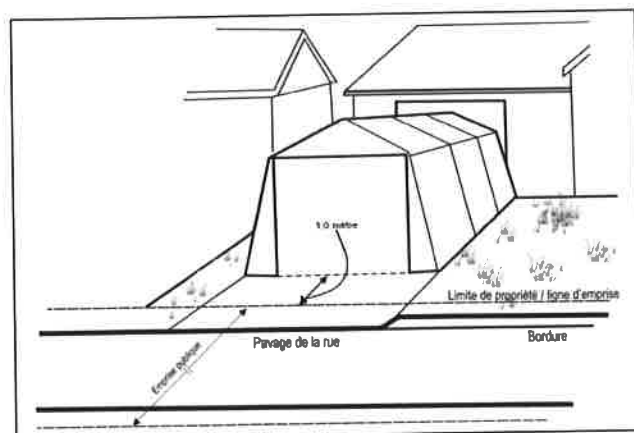
Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal peuvent être installés durant la période allant du 1^{er} octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante s'ils répondent aux conditions suivantes :

- L'abri pour automobile doit être érigé sur un espace de stationnement ou sur une allée d'accès à cet espace;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre d'un (1) mètre de la limite de l'emprise de rue;
- L'abri d'hiver ne doit pas être installé à une distance moindre de 1,5 mètre d'une borne-fontaine;
- Les matériaux utilisés doivent être des panneaux de bois peints ou traités ou une structure de métal recouverte d'une toile imperméabilisée ou de tissu de polyéthylène tissé et laminé d'une épaisseur minimum de 0,15 mm, ou d'un matériau équivalent;
- Un abri d'auto peut être fermé durant la même période au moyen des mêmes matériaux;
- Le terrain est occupé par un bâtiment principal.

Les clôtures à neige sont permises durant la même période et doivent être localisées à une distance d'au moins 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

Soyez informés qu'à partir du mois de mai, l'inspecteur responsable de l'application des règlements d'urbanisme de votre municipalité avisera les contribuables qui ne se seront pas conformés à ces dispositions et seront mis à l'amende s'ils refusent d'obtempérer.

Votre municipalité



Nouveau concours Camp Sable Chaud 2017

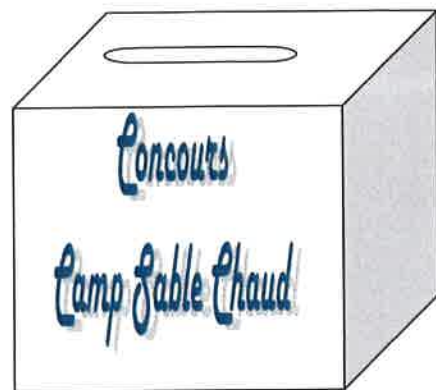


Camp de
VACANCES
pour garçons et filles de 6 à 15 ans

CAMP SABLE CHAUD
2017

*Pour un été
tout en couleur
au bord du
Matapedra*

www.campsablechaud.com



Concours Camp Sable Chaud

Cette année encore, le conseil municipal relance le concours Camp Sable Chaud et offre cette fois deux **(2) séjours de trois (3) jours** Pour les jeunes de 6 à 15 ans

Il suffit de compléter le coupon et de le retourner à la municipalité à l'adresse suivante ou apportez le au bureau municipal :

Municipalité de Lac-Humqui
Concours Camp Sable Chaud
146, Route 195 C.P. 39
Lac-Humqui (Québec) G0J 1N0

Le tirage au lieu lundi, le 1^{er} mai lors de l'assemblée régulière du conseil à 20 heures.

Règlements du concours :



- Être résident de Lac-Humqui
- Être âgé entre 6 et 15 ans
- Retourner le petit coupon complété avant 17 heures le 1^{er} mai 2017.

Bonne chance à tous!

Concours Camp Sable Chaud 2017 Coupon à compléter

Nom :

Âge : Tél. :

Adresse :

Adresse courriel:

Bonjour à toutes et tous,

En début d'année, nous avons fait l'annonce que **le plastique 6 rigide est maintenant accepté dans le bac bleu**. Mais, à quoi servent ces numéros sur les contenants de plastique ? Ils font partie du Système de codage SPI d'identification des résines et permettent de faciliter le tri et le recyclage. Voici ce que représentent les numéros et leur utilisation dans la vie courante :

1 - Polytéraphthalate d'éthylène (PETE ou PET) : bouteilles d'eau, de jus, de boissons gazeuses. Il faut environ 1,9 kg de pétrole brut pour obtenir 1 kg de ce plastique !

2 - Polyéthylène haute densité (HDPE ou PEHD) : Bouteilles de savon à lessive et de shampoing, contenants de lait ou de jus, sacs d'emplètes.

3 - Polychlorure de vinyle (PVC ou V) : Principalement utilisé en construction, menus objets et contenants non-alimentaires.

4 - Polyéthylène basse densité (LDPE ou PEBD) : Sacs d'emplètes, à ordures et à pain, pellicules d'emballage, pellicules extensibles. Les applications en tant que films représentent environ 70 % en tonnage de son marché total.

5 - Polypropylène (PP) : Contenants de yogourt et de margarine, bouchons pour bouteilles. Résistant aux graisses et à la chaleur, il est idéal pour les contenants alimentaires allant au lave-vaisselle et même dans nos billets de banque !

6 - Polystyrène (PS) : Au Québec, 17 000 tonnes de ce plastique sont générées chaque année, mais seulement 15 % est récupéré. Sa grande qualité, sa légèreté, est son pire défaut, car son faible ratio poids/volume augmente les frais de transport pour le recyclage. Il se divise en deux catégories :

- **Rigide :** Couvercles de verre à café, pots de yogourt, petits contenants de lait et beurre, dômes transparents à pâtisserie, assiettes et ustensiles en plastique rigide.
- **Expansé (Styromousse ou styrofoam) :** Seul non accepté dans la collecte du bac bleu, il est composé à 90 % d'air et sert pour les barquettes alimentaires, emballages antichocs et panneaux d'isolation.

7-Autres plastiques (PC ou OTHER) : Utilisé dans divers contenants, sous diverses appellations.

N'oubliez pas de vider et rincer vos contenants souillés avant d'en disposer à la récupération dans le bac bleu afin d'éviter toute contamination et que chaque matière doit être séparée (ex. : retirer le couvercle en plastique d'un verre en carton). D'ici le prochain Mot **vert**, portez-vous bien et n'hésitez pas à me contacter si vous avez des questions !

Vincent Dufour, coordonnateur
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Tél. : 418-629-2053, poste 1138
Courriel: matresi@mrcmatapedia.qc.ca



Horaire des célébrations De Pâques à l'église de Lac-Humqui



† Dimanche 9 avril à 9h « dimanche des Rameaux » adace
† Il y aura vente de rameaux à l'entrée

† Vendredi 14 avril à 15h « Vendredi Saint » - adace
† Chemin de croix



† Dimanche 16 avril à 9h « dimanche de Pâques » -
messe



De toute l'équipe de la cathéchèse



AVIS DE RECHERCHE

Recrutement pour la garde paroissiale...

Après de nombreuses années au service de l'église, nous souhaiterions avoir de nouvelles personnes (femmes ou hommes) (filles ou garçons) qui seraient intéressées à faire parti de la garde-paroissiale.

Présentement, il ne reste que quatre membres en service.

Services religieux...

Par la même occasion, ceux ou celles qui seraient intéressés(es) à faire des adace sont les bienvenus.

Présentement, nous avons entre 12 et 15 enfants qui participent aux services de l'église avec les adultes.



Si vous êtes intéressés a vous joindre à nous,

Contactez :

Guy Lacasse au 418-743- 5762 pour la garde-paroissiale

ou

Pierrette Doucet au 418-743- 5653 pour les adace

BINGO

À Lac-Humqui
Dimanche 23 avril
2017

à

14 heures

À LA SALLE

DU CLUB DES 50 ANS ET +

Du Centre multifonctionnel situé au 146,
Route 195, entrée latérale



BIENVENUE À TOUS!

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur deux projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement de construction

AVIS PUBLIC est par les présentes données aux personnes intéressées de la municipalité de Saint-Zénon du Lac-Humqui de ce qui suit :

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 03-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 04-2004 ainsi que le projet de règlement numéro 04-2017 modifiant le règlement de construction numéro 06-2004.
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1^{er} mai 2017 à compter de 19h30** au Centre multifonctionnel situé au 146, route 195 à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.
- 3° Ces projets de règlements ont pour objet :
 - a) d'autoriser un nouveau matériau de revêtement extérieur (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - b) d'autoriser un empiètement des matériaux de revêtement extérieur de 0,15 mètre dans les marges de recul (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - c) d'autoriser, sous certaines conditions, l'utilisation de conteneurs comme bâtiment accessoire à des fins d'entreposage lorsque associé aux classes d'usages *Agriculture I et II* qui sont autorisées dans l'ensemble des zones *industrielles (I)*, *forestières (F)*, *agro-forestières (Af)*, *récréatives (R)*, *agricoles dynamiques (Ad)* et *agricoles viables (Av)* (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - d) d'harmoniser les dispositions sur les piscines avec celles du *Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles* (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - e) de régir et autoriser les systèmes de chauffage extérieur dans les zones *agricoles dynamiques (Ad)* et *agricoles viables (Av)* (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - f) Permettre sous certaines conditions des matériaux de revêtement dérogatoires dans le cas d'agrandissement de bâtiments (*premier projet de règlement 03-2017*);
 - g) d'autoriser sous certaines conditions que les constructions aux fins d'habitation puissent reposer sur d'autres types de fondations que ceux constitués de murs en béton ou de blocs de béton (*projet de règlement 04-2017*);
 - h) d'autoriser, conditionnellement à l'avis favorable d'un ingénieur, des ponceaux dont le diamètre est inférieur à celui prescrit (*projet de règlement 04-2017*).

Les zones *récréatives (R)* incluent le lac et la majeure partie des terrains riverains à celui-ci, alors que les zones *industrielles (I)*, *forestières (F)*, *agro-forestières (Af)*, *agricoles dynamiques (Ad)* et *agricoles viables (Av)* constituent la totalité du territoire à l'extérieur du centre villageois.
- 4° Les plans de zonage permettant d'identifier les zones mentionnées sont disponibles au bureau municipal ainsi que sur le site web de la MRC de La Matapédia (www.mrcmatapedia.qc.ca) dans la sous-section *municipalités* de la section *Description de la MRC*.
- 5° Les points b) à e) sont des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Des copies de ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal situé au 146, route 195 à Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

DONNÉ À SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI, CE 06 AVRIL 2017


Maryline Pronovost, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Les quadistes sont de plus en plus nombreux dans les zones rurales et périurbaines. Aussi, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) désire sensibiliser cette clientèle aux risques d'incendie de forêt.

LA CIGARETTE ET LE SILENCIEUX PEUVENT LAISSER DES TRACES

Vous voulez fumer?

- Immobilisez-vous sur une surface dégagée;
- Éteignez bien votre cigarette avant de reprendre vos activités.

Rappelons que :

« Du 1^{er} avril au 15 novembre, il est interdit de fumer en forêt ou à proximité de celle-ci dans l'exécution d'un travail ou au cours d'un déplacement, à moins que ce ne soit dans un bâtiment ou un véhicule fermé. » (Chapitre A-18.1, a. 195 et 210 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier SECTION III – 6).

Assurez-vous du bon état du silencieux de votre VTT. Nettoyez-le régulièrement; l'accumulation de broussailles peut, dans certains cas, provoquer une surchauffe et amorcer un foyer d'incendie.

DES COMPORTEMENTS QUI FONT LA DIFFÉRENCE

Lors de promenade en VTT, assurez-vous :

- Éteindre le moteur lors d'un arrêt prolongé;
- S'assurer d'avoir en sa possession un extincteur (1 kg de classe ABC);
- S'informer du danger d'incendie et, lorsque celui-ci est élevé, emprunte les sentiers existants (sur sol minéral);
- Si vous faites un feu de camp, respectez ces étapes :
 - Choisir un endroit dégagé;
 - Faire un feu de petite dimension;
 - Assurer une surveillance constante;
 - Bien éteindre avant de quitter les lieux.

AU PRINTEMPS, LA PRUDENCE EST DE MISE

Au printemps, avant l'apparition de la nouvelle végétation, quelques heures d'ensoleillement suffisent à assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface. Du même coup, la forêt environnante devient extrêmement vulnérable.

Méfiez-vous des apparences! Le temps frais et la présence de neige dans certains secteurs ne constituent en rien une protection contre la négligence!



Mars 2015



Vous cherchez un cadeau original, alors j'ai quelque chose pour vous!

Pour une naissance, une belle pièce de monnaie qui représente 2 petits pieds de bébé, au prix de 59.95\$ sans taxes, le tout dans une boîte cadeau; ou l'ensemble de pièces de monnaie 2017 dont l'endos du dollar est un cheval berçant, au coût de 21.95\$ plus taxes.

Pour un mariage, une pièce de monnaie de toute beauté, dont la représentation d'un cœur rempli de petits cœurs de couleur, dans une boîte cadeau, au montant de 112.95\$ sans taxes; ou bien l'ensemble de pièces de monnaie 2017, dont l'endos du dollar représente une rose avec des alliances.

La pièce de monnaie mensuelle du signe zodiaque qui devient un bijou en s'insérant dans une chaîne pendentif, quel cadeau original!

Il y a également l'ensemble de pièces de monnaie 2017 pour un anniversaire pour immortaliser l'évènement; sans oublier l'ensemble de pièces de monnaie pour les 150 ans du Canada.

Pour les collectionneurs de timbres, nous avons l'album de collection 2016, qui comprend tous les timbres qui sont sortis durant cette période.

C'est certain que les cartes-cadeaux sont toujours de mise.

Alors pour toutes occasions, passez me voir au bureau de poste, il me fera toujours plaisir de vous servir.

Heures du bureau de poste :

Lundi et Mercredi : 9h à 12h et 15h à 17 :30h

Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h à 12h


Jeanne-d'Arc Ayotte, Maître de poste

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Afin d'offrir ses services dans toute la MRC de la Matapédia, LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALLÉE DE LA MATAPÉDIA recherche des personnes dynamiques désirant s'impliquer auprès de la population de leur municipalité.

Présentement, nous avons un urgent besoin pour les services de Visite Amicale et de ViActive.

Pour plus d'information contactez Mme Dolorès Bérubé aux 418 629-4456, poste 201



CENTRE
D'ACTION BÉNÉVOLE
VALLÉE DE LA MATAPÉDIA

*Une Action
pour faire la différence!*

Le Centre d'Action Bénévole Vallée de la Matapédia, organisme à but non lucratif, s'est donné pour mission de promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et de répondre aux besoins du milieu.

Les services offerts :

- Service d'accompagnement transport (médical ou social)
- Popote roulante
- Visites amicales
- Viactive à domicile
- Appels téléphoniques Bonjour! Comment ça va?
- Diner rencontre
- Centre de jour communautaire

Nous sommes là pour vous!

Centre d'Action Bénévole Vallée de la Matapédia
40, Avenue du Parc, Amqui
Tél. 418-629-4456
Télécopieur : 418-629-4241
benevolevallee@cgocable.ca
www.actionbenevolebsl.org



Dans le cadre de **son assemblée générale annuelle**, la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dévoilera sa nouvelle politique d'engagement dans le milieu comprenant le volet des dons et commandites et du Fonds d'aide au développement du milieu. Pour souligner l'événement, le conseil d'administration a décidé de faire tirer 3 bourses de 500 \$ pour votre organisme à but non lucratif lors de l'assemblée.

Pour participer :

Formez un groupe d'au moins 3 personnes représentant votre organisme à but non lucratif (OBNL), assistez ensemble à l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Caisse **qui aura lieu le mardi 25 avril 2017 à 19h à la salle Jean-Cossette d'Amqui**, et courez la chance de gagner l'une des 3 bourses de 500 \$ qui seront remises lors de cette soirée.

Inscrivez-vous avant le 19 avril 2017

Un représentant par organisme est invité à remplir le formulaire de participation de son groupe et à le faire parvenir avant le 19 avril 2017 à 16 h à Mme Isabelle Paquin :

- par courriel à isabelle.paquin@desjardins.com
- par télécopieur au 418 629-1400
- ou par la poste au 15, rue du Pont, Amqui (Québec) G5J 0E6

Pour remplir le formulaire :

https://www.desjardins.com/fr/votre_caisse/nouvelles/nouvelle.jsp?transit=81560010&type=BE96B4507C05382B852580F1006246D1

Multipliez vos chances de gagner

Pour chaque groupe de 3 personnes de votre délégation, 1 coupon sera déposé dans la boîte de tirage le soir de l'AGA, soit 1 coupon pour 3 personnes, 2 coupons pour 6 personnes, 3 coupons pour 9 personnes, etc.

Qui peut participer?

Tous les organismes qui participent activement au soutien de la vie communautaire sont admissibles :

- culture
- éducation
- jeunesse
- services communautaires
- développement économique
- environnement
- loisirs
- sports.

Pour en savoir plus, communiquer avec Mme Isabelle Paquin au 418 629-2271, poste 7206227

Bonne chance!

Le Mot **vert** du mois

« 22 avril, Jour de la Terre »

Avril 2017

Bonjour à toutes et tous,

Depuis 1995, nous célébrons au Québec le 22 avril de chaque année le Jour de la Terre. C'est un moment dans l'année pour se rappeler que nos actions quotidiennes, aussi minimes soient-elles, peuvent avoir de grands impacts sur notre environnement et nos ressources. Voici quelques exemples :

Mettre le plastique, le verre, le métal et les papiers/cartons dans le bac bleu.

À l'enfouissement, le plastique prend 1000 ans à se décomposer. Au recyclage, il permet de créer de nouveaux produits tels vêtements ou bancs de parc.

Le verre et le métal demandent beaucoup d'énergie à produire alors qu'ils peuvent être recyclés à l'infini!

Produire du papier et du carton nécessite la coupe de grandes étendues boisées. Nous contribuons à protéger la forêt et ses écosystèmes chaque fois que nous récupérons ces matières.

Mettre les résidus alimentaires, résidus verts et papier/carton souillé dans le bac brun ou dans un composteur domestique.

À l'enfouissement, ces matières se décomposent en de puissants gaz à effet de serre, principale cause des changements climatiques. En compostant à la maison, on obtient gratuitement un engrais de grande qualité et dans le bac brun, nous contribuons à produire du biocarburant pour le transport et à enrichir nos terres agricoles.

Utiliser les services des ÉcoSites de La Matapédia, de la Ressourcerie de La Matapédia ou la Friperie de la Rivière.

Chaque année, des tonnes d'encombrants, d'électroménagers, de vêtements et de résidus domestiques dangereux trouvent le chemin de l'enfouissement, rendant caduques l'énergie Déployées pour les réutiliser ou les recycler. Ces organismes de chez-nous sont là pour nous, utilisons leurs services !

Évitons de payer inutilement pour enfouir avec nos déchets des matières avec un grand potentiel de valorisation. Soyons logiques et pour la Terre, soyons éco-logiques!

Vincent Dufour, coordonnateur

Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles
des MRC de La Matapédia et de La Mitis

Tél. : 418-629-2053, poste 1138

Courriel: matresi@mrcmatapedia.qc.ca